

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 5 juin 2020

Envoyé en préfecture le 09/06/2020

Reçu en préfecture le 09/06/2020

Affiché le

ID : 027-212702542-20200605-21_1-DE



Le Maire,
Raphaël NORBLIN

Conseil municipal du	5 juin 2020	Délibération N°	2020-21
----------------------	-------------	-----------------	---------

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Déborah DOMINGUEZ, Valérie BRANDIN, Ingrid MARCELPOIL, Nadège COMORET, Anne-Maïté TURMEL, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Mathieu MARCAL, Alain MIMEAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON, Franck LAMBLARDY,

Absents représentés : 0

Membres en exercice 15 Présents 15 Votants 15

Conseil convoqué le 29/05/2020

Secrétaire : Mathieu MARCAL

Votes Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet: Loyer Salon de coiffure rue de la Poste

Vu l'état d'urgence sanitaire actuel, ayant amené le salon de coiffure à demeurer fermé entre le 17 mars et le 12 mai 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'effacer le loyer du salon de coiffure pour un montant de 1346.24€ réparti comme suit :

Mois de mars 2020 : 332€ (charges comprises),

Mois d'avril, mai, juin 2020 : 338.08€ (charges comprises)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Raphaël NORBLIN